

Consignes patient prise en charge ambulatoire covid-19

CONFINEMENT

Durant toute la période de confinement à domicile :

Vous devrez rester à domicile confiné sans sortie possible et les visites sont proscrites

Vous devez, si possible, rester dans une pièce dédiée de votre logement, seul, porte fermée. Il conviendra d'aérer cette pièce au moins 2 fois par jour.

Il vous faut dormir seul.

Vous devrez vous organiser pour vous faire livrer des courses etc.

Vous devez porter un masque chirurgical seulement en présence de toute autre personne dans la pièce dans laquelle vous vous trouvez, en dehors des moments de restauration et de sommeil.

Vous devez respecter une distance minimale de 2 mètres avec vos proches, y compris durant les temps de repas/collation. Dans la mesure du possible, il convient de prendre ses repas seul.

Si vous ne pouvez pas porter le masque, toute personne présente à votre domicile devra porter un masque.

Si le masque doit être porté en permanence, il doit être changé toutes les 3h. Il doit être changé en cas de manipulation, souillure.

Concernant les mesures d'hygiène, il est recommandé de :

- Se laver les mains très régulièrement (eau+savon ou solution hydro alcoolique)
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Proscrire les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique, à jeter dans une poubelle avec couvercle, puis se laver les mains
- En cours de repas, ne pas partager couvert, assiette ou verre
- Si possible, utiliser une salle de bains dédiée, sinon, nettoyer la salle de bains (eau de javel, lingettes désinfectantes) après utilisation

Le traitement de linge et de vaisselle, ainsi que l'entretien de l'environnement sera fait selon vos procédures habituelles. Préférez l'entretien du linge de maison à 60°C et les cycles de lavage de vaisselle à haute température, si le matériel le supporte. Veillez au nettoyage régulier des surfaces type smartphone, poignées de porte etc.

La durée de ses mesures est à adapter à l'évolution de vos symptômes. **Elle est à poursuivre durant minimum 14 jours ET au moins 48h après la disparition des symptômes.**

Une toux irritative, sèche, peut persister comme après toute infection virale et ne justifie pas de prolonger l'isolement si elle est isolée

SUIVI

Surveiller votre température 2 fois par jour (il est nécessaire de disposer d'un thermomètre à votre domicile)

En cas de modification ou aggravation de vos symptômes (essoufflement en particulier), vous devrez prendre contact avec le secrétariat du service de maladies infectieuses en journée (04 72 07 11 07) de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou le centre 15 en dehors de ces horaires, en précisant que vous êtes un patient récemment diagnostiqué d'une infection à Covid. Vous serez mis en relation avec un médecin.